

## COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE DU 13 octobre 2022

### Présents:

Enseignants	Représentants de la Mairie	Délégués Parents d'élèves
Frédéric THERON Rachel MARTINEZ Véronique GALI Valérie EVRAR	Nicolas BAUDESSEAU Isabelle DE MONTGOLFIER	Audrey BLANCHOT Aurélie CAMPAGNI Delphine JOUVE Mathieu RIVECCIE

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance : Delphine Jouve
- Présentation des Parents d'élèves
- **Règlement intérieur** : identique, pas de nouvelles modifications

### **PPMS – Plan de mise en sécurité :**

Il y a 3 tests d'alertes incendies avec les enfants par an.

Le système est testé chaque année mais les enseignants n'ont pas le droit d'y toucher pour les tests avec les enfants.

Des consoles de tests sont demandées pour faire ces tests avec les enfants.

Des exercices de mises en sécurité des enfants sont faits chaque année (exemple : inondation).

La cellule de sécurité et santé est en cours de réécriture (inondation, pandémie, etc.). Il n'y a pas de document indiquant les consignes communales à ce jour. Le document sera en double à l'école dès qu'il sera fait.

Des exercices d'alerte intrusion sont effectués chaque année. Ces exercices devraient être réalisés avec la gendarmerie. L'école est en attente de retour de la gendarmerie sur ce point. Ces exercices sont effectués sous forme de jeux pour les plus petits.

Les sirènes pour les différents exercices sont différentes pour connaître le problème selon le son.

### **Rappel des consignes pour les alertes météo rouge/orange :**

rouge : confinement. Les déplacements sont interdits. Toutefois si les parents viennent, ils peuvent récupérer les enfants. Le parent doit tout de même signer une décharge et le directeur doit obtempérer dans ce cas. Ces règles sont dictées par la cellule préfectorale. La mairie est responsable des déplacements quand l'alerte est rouge.

En cas d'alerte Orange, il est possible de venir chercher les enfants.

A noter : Madame le maire reçoit l'alerte rouge.

Il y a une sectorisation sur les alertes. La préfecture a indiqué qu'il y avait une tolérance visuelle (si pas de risque constaté au moment de l'alerte).

Lors d'une alerte rouge, un rapport est envoyé sur l'état de l'école par le directeur afin que la maire décide d'ouvrir ou non l'école (selon les dégâts constatés).

S'il y a une décision de fermer l'école, le directeur est présent pour recevoir les parents non prévenus.

### Effectifs

- Bilan

85 élèves

<b>Ps</b>	7	<b>17</b>
<b>Ms</b>	10	
<b>Gs</b>	12	<b>26</b>
<b>CP</b>	14	
<b>Ce1</b>	9	<b>19</b>
<b>Ce2</b>	10	
<b>Cm1</b>	13	<b>23</b>
<b>Cm2</b>	10	

- Prévisions

L'année prochaine, les effectifs devraient être mieux répartis.

<b>Ps</b>	8+1	<b>16</b>
<b>Ms</b>	7	
<b>Gs</b>	10	<b>22</b>
<b>CP</b>	12	
<b>Ce1</b>	14	<b>23</b>
<b>Ce2</b>	9	
<b>Cm1</b>	10	<b>23</b>
<b>Cm2</b>	13	

### Coopérative

Mandataire, bilan

Compte rendu validé par Arnaud et Magalie Couturier

OCCE → Coopérative scolaire

Le déficit de 2000 euros s'explique de la façon suivante :

- Moins d'entrée que de sortie
- 55 euros par enfant l'année dernière et passe à 60 euros par enfant cette année.
- 3000 euros de la part de la mairie pour la coopérative.
- Pour le papier, la mairie alloue un montant et c'est l'école qui commande le papier. Avec la flambé des prix sur le papier, il y a eu une anticipation sur l'achat du papier. Le prestataire peut arrêter les contrats à tout moment pour augmenter les prix. Il faut compter environ 1000 euros de papiers.
- Achat de produit pour revente : Photos d'école
- Ventes de produits pour cession : Vente photo
- Participations volontaires des parents : 758 euros
- L'assurance pour la coopérative est de 186 euros

Le manque l'année précédente est lié au marché de Noël qui n'a pu être fait.

A noter, l'important est d'avoir un actif proche du passif (équilibre) sur l'année.

1 2 3 Soleil a remis 700 euros cette année non pris en compte pour le moment dans les comptes.

Sur 60 par enfant, il y a :

- part mairie : 25/28 euros
- Cotisation
- 1 2 3 soleil
- Marché de Noël.

Pour le moment au niveau des comptes, la coopérative se porte bien même si le marché de Noël devait être annulé.

Si les parents veulent voir ou poser des questions sur les comptes alors ils peuvent le demander. Les informations sont à disposition au besoin.

Deux subventions de la mairie : 1 pour la coopérative, 1 pour l'école

### **Projets d'école E3D**

Le travail avec la CCPL continue cette année.

Le projet est sur le développement durable.

CCPL : Il est nécessaire de retisser des contacts avec CCPL. Le lien est fragile. De moins en moins d'enseignants participent au niveau CCPL.

Qui est le lien réel avec CCPL ?

La mairie va faire remonter le problème de contact avec la CCPL.

La CCPL accepte uniquement si c'est un projet d'école mais ne veut habituellement pas gérer les maternelles (vus comme trop petits). Après discussion avec la maire, les maternelles ont le droit maintenant au bus scolaire avec la CCPL. L'école a le droit à 5 sorties en bus pour l'école via la CCPL.

Les sorties sont gérées et proposées par les enseignants.

Le BUS de la CCPL est neuf.

Via ces BUS, il est possible soit d'aller dans les 14 communes de la CCPL sauf si c'est un voyage de plusieurs jours (compte en deux fois à négocier avec eux).

### **Liste SMA et protocole en cas de grève**

- Liste des personnes qui assurent le service minimum d'accueil
- protocole école
  - L'enseignant donne son intention de faire grève.
  - Le service minimum se fait alors selon les intentions de grève sur le temps scolaire et non sur le temps périscolaire
- Côté mairie :
  - La mairie doit assurer le service minimum (SMA)
  - Il est normalement assuré par les ATSEM et personnes ALP. Les personnes (ATSEM et ALP) pouvant faire grève, il peut y avoir un système de volontariat pour faire appel à d'autres personnes. Dans la commune, c'est difficile de trouver et les personnes ne sont pas forcément qualifiées. Sur la liste du SMA, il est possible de demander à n'importe qui dans le village (parents ou autres). La mairie ne peut pas dire non pour ouvrir l'école si des personnes se portent volontaires. Aucune vérification n'est faite sur les personnes dans ce cas. En cas de problème, la responsabilité est à la mairie.

Les parents souhaiteraient savoir la raison des enseignants de faire grève. Il n'y a aucune obligation légale à donner ces informations. Chaque enseignant juge si oui ou non il souhaite communiquer sur cela.

Des réunions citoyennes pourraient être organisées pour débattre des sujets autour des sujets de l'école et mieux comprendre aussi les difficultés de chacun.

### **Point sur les travaux à venir sur le groupe scolaire**

L'architecte des bâtiments de France a autorisé l'installation de panneau photovoltaïque au dessous du toit plat de la cantine (non visible). Cela servira notamment pour le chauffage. C'est en cours d'analyse pour la réalisation. Il faut gagner au moins 30% d'énergie pour que ce soit faisable et passer à un label C pour la consommation d'énergie. Il est souhaité avec ce projet d'avoir l'autoconsommation d'énergie.

Un projet de changement du système de chauffage est en cours, mais la réalisation ne sera pas possible avant l'hiver.

### **Demandes école**

- Installation de rétroprojecteurs – Non Fait
- Temps de classe pour les ATSEM, remerciements - Fait
- Piscine
  - Aqualuna Obsolète : Il ne peuvent pas tenir les couloirs de nage. Même les élèves de Lunel ne peuvent plus y aller. Un projet de construction d'une nouvelle

piscine est en cours à Lunel (pas pour cette année) : Soit aqualuna est rasée, soit elle est rénovée, soit elle déménage.

- Un projet de construction serait également possible à Sommières.
- Sécurité routière
  - Écluse - Rétrécissement voirie (attente que la personne responsable du marquage vienne). Le matériel nécessaire a été acheté, et la signalétique le serait après en fonction de ce qu'ils trouveront qui ne sera pas trop choquant visuellement (leds au sol, silhouette, etc). La réalisation de l'écluse est en attente d'un accord du département.
  - L'agent de police municipale a repris son poste à Boisseron et n'interviendra plus à Saussines. Une procédure est en cours pour avoir quelqu'un. Le projet de création d'un poste d'agent de police rural communautaire est en cours au sein des communes limitrophes de Saussines.
- Un remerciement arrosage a été fait lors du conseil pour l'organisation et l'arrosage fait par les parents. Cela a permis au jardin d'être toujours là à la rentrée scolaire.
- Température et chauffage à l'école
- Médiathèque
  - mercredi tous les mercredis pour les plus petits.

### **Demande de la mairie**

- 11 novembre :
  - La mairie souhaite que les enfants participent à l'événement (lecture d'un texte, chant)
  - le directeur et les enseignants ne peuvent pas être garants de la participation des enfants mais ils seront là pour organiser et accompagner.
- La mairie souhaiterait présenter l'Hôtel de ville aux enfants dans l'année.
- Fête de la biquette va être faite cette année au niveau du parcours de santé . Un thème autour de la prévention et sensibilisation à l'écologie est envisagé.

### **Autres sujets**

Le cadre l'égal des ALP est en cours de refonte.

Une aide mobile à la parentalité devrait venir une journée par semaine sur Saussines (projet en cours de réflexion).

Le bus pour le centre de loisir est suspendu car non utilisé. Plusieurs parents sont intéressés par cette navette mais en sachant qu'il y avait qu'il peut y avoir qu'un seul enfant avec un seul adulte, ça posait problème pour les parents. Ils ont donc renoncé à l'utiliser.

### **Kermesse**

Attente de voir avec la CCPL

Le directeur s'engage sur la réalisation d'une kermesse mais pour le spectacle, cela sera à voir selon le contexte et il n'y a aucune obligation de l'équipe enseignante à le faire.

Si le spectacle est fait alors tout le monde le fera (tous les niveaux).

Au second conseil d'école, nous aurons une réponse sur la réalisation ou non d'un spectacle.

**Spectacle enfant - organisé par la mairie**

Babouche à bouche

2 spectacles / jeux / toucher les instruments

Il aura lieu le 10 décembre à la salle des fêtes.